

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 201

Artikel: Mémoires de Messire Clemençon
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

Mémoires

DE

Messire CLEMENÇON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT

curé de MIECOURT.

La Convention nationale de Paris, sous prétexte apparent qu'il fallait toujours laisser le peuple libre de prendre cette décision à se réunir ou non, espérait cependant, suivant les déclarations réitérées des soi-disant députés et vendus du pays, que tout le peuple donnerait unanimement les mains pour la réunion de l'Evêché à la France. La Convention décréta qu'elle enverrait des commissaires (*) de la dite Convention pour examiner sur les lieux quel serait le vœu du peuple et qu'on s'en tiendrait finalement à la pluralité des votants pour un parti. Mais lorsqu'en vint à reconnaître les vœux des Communes, on constata que la pluralité de leurs votants et même des Communes entières étaient pour un gouvernement à part, sous forme de république avec la religion catholique, apostolique et romaine (**).

(*) Ces trois députés étaient les citoyens *Laurent*, député du Bas-Rhin. Il vota la mort de Louis XVI et mourut en 1804; *Monnot* secrétaire de la Convention en 1794. Membre du conseil des Cinq-Cents en 1795; *Ritter*, juge à Altkirch, député du Haut-Rhin à la Convention.

(**) Les votes eurent lieu le 7 mars. Le 8, les députés furent réunis à Porrentruy. Au dépouillement du scrutin, on constata que 40 communes

Malgré le décret de la Convention et la minorité des communes demandant la réunion à la France, les Jacobins et les cabaleurs du pays de Porrentruy réussirent avec leurs calomnies, à obtenir la réunion tant redoutée de la Rauracie. Le coup décisif fut porté par les commissaires qui proclamèrent cette réunion de la Rauracie à la république française sous la dénomination de département du *Mont-Terrible* (*).

seulement avaient voté pour la réunion à la France; tandis que les 80 autres demandaient de former une république séparée. Ce résultat ne fut pas du goût des commissaires. Ils attaquèrent la validité des votes opposés à la réunion du pays à la France; ils en annulèrent un grand nombre et firent ainsi une majorité qui leur permit de crier victoire.

Aussitôt l'assemblée, si irrégulière, se dépêcha d'envoyer des députés à Paris pour y porter le résultat des votes de la Rauracie. C'étaient les vieux *Copin*, *Lémann*, le perruquier, *Rengguer* et *Triponé*. Admis à la barre de la Convention, le 21 mars, ils expriment le vœu de leur concitoyens pour la réunion à la France. Le président de la Convention les félicite et les admet au baiser fraternel, puis leur assigne des places dans la salle. *Moniteur*, séance du jeudi 21 mars 1793 p. 369.

(*) Cette dénomination, donnée au nouveau département, est attribuée à l'imagination vagabonde du curé Copin. Ardent patriote, admirateur enthousiaste de la nature, le vieux Copin avait imaginé de transformer le rocher de Montétri, derrière Cornol, où se trouve le camp de Jules-César, en Mont-Terrible, et, comme les noms font tout, le département du Mont-Terrible en sortit et porta au loin la renommée d'effrayantes beautés que les Ajoulots ne connaissaient pas. Encore aujourd'hui on lit sur beaucoup de cartes françaises, à côté du mot Porrentruy, ce mot effrayant « Mont-Terrible ».

l'étendue et les bénir. Depuis l'horizon, le ciel se dégradait en teintes d'une douceur infinie, passant, par une gamme insensible, de l'orangé au vert, puis au bleu pâle, pour devenir au zénith, d'un bleu profond. Des nuages légers, comme de cendre impalpable, flottaient au ras de la mer; un phare commençait à scintiller dans le lointain, et, dans l'intervalle des longs soupirs qui montaient d'une baie voisine, on entendait dans la glèbe le gazouillis mourant d'un invisible oisillon près de s'endormir. — Heure sereine, heure exquise, unique, propice aux confidences d'amour!.

Peu à peu la nuit se fit, la brise devint plus fraîche, et, comme Geneviève frissonnait, Pierre se serra plus étroitement contre elle. Elle ne protesta point. Alors il fit sa demande. Elle mit sa main dans sa main. Ils étaient fiancés désormais.

Restait à fixer l'époque du mariage et — pour la forme — à solliciter le consentement du

le 7 mars 1793, premier dimanche après Pâques.

Ces trois commissaires organisèrent tout d'abord le département; le peuple fut invité à élire des officiers et des autorités dans les municipalités, districts et département séant à Porrentruy. Jusqu'alors on avait promis au peuple qu'on n'inquiéterait pas le clergé au sujet du serment civique. Les Français avaient promis plusieurs fois, avant la réunion, qu'on ne supprimerait que les Chapitres et les couvents ou congrégations d'hommes et de femmes. Toutes ces promesses furent de vaines paroles. En effet, quatre semaines après, le département exigea la formule du serment civique que chaque prêtre fut obligé de prêter devant la municipalité, huit jours après la publication du décret. En cas de refus, les prêtres renitents seraient déportés dans une île de l'Amérique appelée la Guyanne.

Le vénérable clergé du nouveau département ayant appris cette triste nouvelle, n'attendit pas la publication du décret, mais il prit le parti le plus sage, celui d'abandonner le pays et de se retirer en Suisse ou en Autriche, plutôt que de se voir arraché par la force du milieu du peuple et de périr misérablement dans une telle île si meurtrière. Il était donc plus sage et plus prudent d'émigrer, puisqu'en demeurant, il fallait apostasier la religion catholique. En le faisant les prêtres n'auraient plus été le bonheur du peuple et sa consolation, mais son scandale et sa tristesse, comme on le verra dans la suite par les extravagances des prêtres qui sont restés et qui ont prêté le serment. La plupart de ceux-ci renoncèrent même à leur caractère de prêtre.

Les 5 et 6 mai, Messieurs les curés et autres prêtres de la Principauté, tant séculiers que réguliers, quittèrent absolument leur domicile dans la nouvelle France pour prévenir le coup fatal

tuteur.

Pour la forme, s'entend, car, à cette idée saugrenue, émise par Pierre, que Papa Chardonnet pût émettre un avis contraire aux volontés de sa pupille, Geneviève partit d'un grand éclat de rire.

* * *

Le lendemain matin, elle entra en coup de vent dans le cabinet du professeur.

— Grande nouvelle, mon oncle, je me marie!

Il la regarda, saisi, remarquant peut-être pour la première fois de sa vie qu'elle ne portait plus de robes courtes, et lui cherchant encore involontairement une poupée dans les bras.

— Tu te maries, folle, et avec qui?

Elle se mordit les lèvres.

— J'imagine que c'est avec un monsieur.

— J'entends, — Ce monsieur?

— Vous le connaissez. — Monsieur Legoff.

Papa Chardonnet se prit le nez à poignée —

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 3

FLEUR DE FALAISE

PAR

MAXIME AUDOIN

— C'est vous? dit-elle.

— Je ne vous dérange pas dans vos méditations?

Elle lui fit une place près d'elle, et ils se turent, envahis par la mélancolie ineffable qui se répandait sur toutes choses autour d'eux, avec la tombée du crépuscule.

Dressé au-dessus de leur tête, dominant du sommet de sa croix, la plaine, la mer, les champs et les collines, le Christ semblait bénir